

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil seize, le 1<sup>er</sup> septembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents** : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Olivier REILER **membre suppléant**.

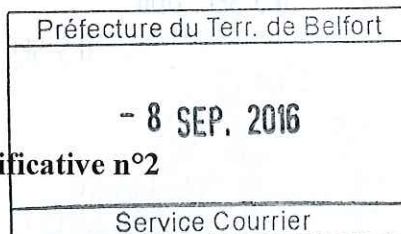
**Étaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Anissa BRIKH, Jean-Claude BOUROUH, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA.

**Avaient donné pouvoir** : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Patrice DUMORTIER à Olivier REILER, Thierry MARCJAN à Denis BANDELIER, Robert NATALE à Pierre OSER, Jean Claude TOURNIER à Cédric PERRIN.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 août 2016	Le 24 août 2016	En exercice	41
		Présents	26
		Votants	30

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean Louis HOTTLET est désigné.



**2016-06-03 Service Ordures Ménagères-Décision modificative n°2**  
*Rapporteur : André HELLE*

Eu égard aux réalisations de l'année, il est nécessaire de modifier notre budget primitif comme suit :

# INVESTISSEMENT

Chapitre 20 – Dépenses : compte 2184 - 2028 €

Chapitre 20 - Dépenses : compte 2051 + 2028 €

90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire Budget annexe Ordures ménagères (61202)	DM n°2 2016
---------------------	---	-------------

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Création compte 2051

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	2 028,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 028,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2184 : Mobilier	2 028,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>2 028,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>2 028,00 €</b>	<b>2 028,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'adopter la décision modificative proposée ci-dessus.

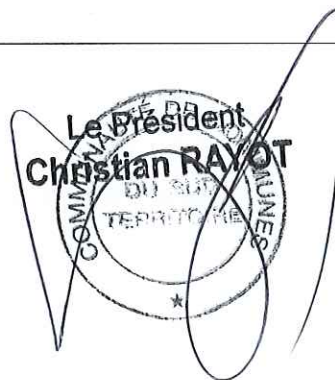
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 05 SEP. 2016  
Et publication ou notification le 05 SEP. 2016

Le Président,

  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
 DU SUD  
 TERRITOIRE  
 Le Président  
**Christian RAYOT**

Le Président,

  
 Le Président  
**Christian RAYOT**  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
 DU SUD  
 TERRITOIRE

Préfecture du Terr. de Belfort

- 8 SEP. 2016

Service Courrier